



Protégeons nos troupeaux

La Biosécurité en élevage bovin

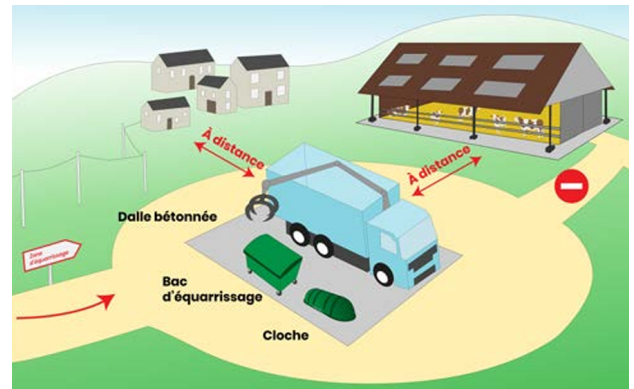
Episode 6 : Gestion de l'équarrissage

Les cadavres sont de potentielles sources de contamination de l'Homme, de la faune sauvage et domestique, des aliments, de l'eau ou du milieu extérieur. Ils doivent donc être placés dans une zone dédiée et adaptée.



Pour limiter la contamination par des pathogènes transmissibles à l'Homme, portez des **éléments de protection** (gants a minima) lors de la manipulation de cadavres.

L'aire d'équarrissage doit être placée dans la **zone publique**, à bonne distance des habitations et de la zone d'élevage. Elle doit être facilement accessible à l'équarrisseur. Afin de faciliter le nettoyage de cette aire, celle-ci doit être **bétonnée avec un système de récupération des jus**.



Pour éviter les désagréments dus à la décomposition des carcasses et limiter l'accès de la faune sauvage, les cadavres peuvent être placés dans **des bacs d'équarrissage ou sous des cloches** selon leur taille. Des cloches adaptées pour les bovins existent ! Pour éviter la contamination du milieu extérieur, il est fortement déconseillé de placer les produits d'avortements et les cadavres sur la fumière ou dans le lisier. Des sacs spécifiques peuvent être utilisés pour les produits de mise-bas.

ASTUCE

En cas de chaleur, l'utilisation d'une bâche est à proscrire. Couvrir le cadavre de **paille humide** peut permettre de le préserver le temps de son enlèvement.

Les délais d'enlèvement étant de 48h ouvrées, votre demande d'enlèvement est à faire **le plus rapidement possible**. Signalez la zone d'enlèvement pour indiquer le chemin à suivre par le chauffeur.

Les demandes **d'autopsie** sont à faire auprès **GDS** sans effectuer la demande d'enlèvement au préalable.

Panneau disponible auprès d'Atemax



Pensez aux passeports et ASDA ! A poser à proximité des animaux dans une **boîte hermétique**.



L'aire d'équarrissage et le matériel utilisé (dont godet, brouette...) sont à **nettoyer et désinfecter** après retrait des cadavres. Il en est de même pour vos bottes (et votre tenue).

GDS59 Ludivine FLAMENT - 03.27.19.33.50 - ludivine.flament.gds59@reseaugds.com

GDS62 Marine COLPART - 03.21.60.48.96 - marine.colpart.gds62@reseaugds.com

GDS Picardie Ophélie DUCLOS - 03.22.95.91.76 - ophelie.duclos.gdspicardie@reseaugds.com

GDS

Hauts de France

